

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- |                                     |   |                                     |   |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/>            | Coloured covers /<br>Couverture de couleur  | <input type="checkbox"/>            | Coloured pages / Pages de couleur   |
| <input type="checkbox"/>            | Covers damaged /<br>Couverture endommagée   | <input type="checkbox"/>            | Pages damaged / Pages endommagées   |
| <input type="checkbox"/>            | Covers restored and/or laminated /<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée   | <input type="checkbox"/>            | Pages restored and/or laminated /<br>Pages restaurées et/ou pelliculées   |
| <input type="checkbox"/>            | Cover title missing /<br>Le titre de couverture manque  | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured maps /<br>Cartes géographiques en couleur  | <input type="checkbox"/>            | Pages detached / Pages détachées  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)  | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured plates and/or illustrations /<br>Planches et/ou illustrations en couleur   | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /<br>Qualité inégale de l'impression  |
| <input type="checkbox"/>            | Bound with other material /<br>Relié avec d'autres documents  | <input type="checkbox"/>            | Includes supplementary materials /<br>Comprend du matériel supplémentaire   |
| <input type="checkbox"/>            | Only edition available /<br>Seule édition disponible  | <input type="checkbox"/>            | Blank leaves added during restorations may<br>appear within the text. Whenever possible, these<br>have been omitted from scanning / Il se peut que<br>certaines pages blanches ajoutées lors d'une<br>restauration apparaissent dans le texte, mais,<br>lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas<br>été numérisées. |
| <input type="checkbox"/>            | Tight binding may cause shadows or distortion<br>along interior margin / La reliure serrée peut<br>causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la<br>marge intérieure. |                                     |   |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /<br>Commentaires supplémentaires:  |                                     | La couverture, le sommaire et les pages d'annonces<br>publicitaires sont manquantes.<br><br>Pagination continue.  |

# LA SEMAINE RELIGIEUSE DE QUEBEC

---

## Leçon de l'Ancien Testament

L'oreille qui écoute et l'œil qui voit sont deux choses que le Seigneur a faites, et dont il ne faut user que selon ses intentions. Celui qui garde sa bouche et sa langue des paroles indiscretes garde son âme des plus pressantes afflictions. (*Prov.*)

---

## Un point d'histoire

Le Directeur de la *Vérité* semble désirer une réponse à la question suivante : Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas cherché à tirer le meilleur parti possible de la motion Blake, en soumettant la question aux tribunaux assez tôt pour permettre l'application du désaveu ?

Nous avons passé ce point sous silence, parce qu'il n'a plus aucune actualité. Mais, puisqu'on insiste pour une expression d'opinion, nous n'avons pas d'objection à la donner.

Si le gouvernement n'a pas soumis l'affaire aux tribunaux, aussitôt que possible après le vote de la motion Blake, il méritait d'être réprimandé. Dans ce cas, nous ne comprenons pas que, sur plus de 200 députés aux Communes, il ne s'en soit pas trouvé un seul pour proposer une motion de censure.

Mais, le gouvernement ne pouvait, croyons-nous, procéder avec plus de diligence qu'il ne l'a fait.

La motion Blake a été adoptée le 29 avril 1890.

Le Parlement s'ajourne le 16 mai, 16 jours seulement après l'adoption de cette motion—trop tôt, par conséquent, pour passer la loi qui devait incorporer dans l'Acte constitutif de la Cour Suprême, le principe consacré par cette motion.

Ce ne fut qu'à la session suivante, 30 septembre 1891, que la loi amendant la clause 37 de l'Acte de la Cour Suprême et déterminant la procédure à suivre, put être sanctionnée.

Allons plus loin, et supposons le pouvoir de procéder au lendemain de la session de 1890.

La promenade de cette cause devant les tribunaux aurait probablement duré plus de onze mois, et rendu également impossible le remède du désaveu.

Onze mois ! ce n'est pas long pour monter et descendre les degrés des différentes juridictions.

Tous les jours, des affaires qui n'ont pas en importance la dixième partie de celle-ci, prennent beaucoup plus de temps.

D'ailleurs, disons-le sans détours, et admettons-le franchement : La motion Blake n'a été qu'une tangente pour éviter le désaveu, dont ne voulaient ni l'un ni l'autre des partis.

Sir John McDonald a fait semblant de se laisser séduire par M. Blake. Puis, la députation ensorcelée par ces deux magiciens—puisque la *Vérité* lui conteste le libre arbitre *parlementaire*—les a suivis tête baissée.

Dans un cas comme celui-ci, il est facile de le concevoir, on ne peut dire d'une manière certaine ce qui serait arrivé. Pour cela, il faudrait être un peu prophète.

Il est possible, en supposant l'action immédiate du gouvernement, que la décision finale aurait été rendue à temps pour permettre le désaveu. Il est également possible et aussi probable, sinon plus, que le délai légal du désaveu aurait été expiré.

Ces deux conjectures sont également probables, et l'une n'a pas plus de certitude que l'autre.

Quant au désaveu, jugé au mérite, il y a de sérieux arguments pour et contre. Si nous avions été appelé à émettre une opinion, nous nous serions certainement prononcé en faveur, mais non pas sans crainte de nous tromper.

Quoiqu'il en soit, nous préférerions avec la *Vérité*, voir ce pouvoir enlevé à Ottawa et transféré à Loudrès.

D. G.

#### Causeries sur le spiritisme

Une nouvelle preuve de la fraternité qui règne entre la maçonnerie et le spiritisme, c'est le fait que le congrès spirite de 1889, s'est tenu dans la salle du Grand Orient, rue Cadet, N° 16, Paris. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que l'association spirite de Madrid ait demandé que la loge et le lieu des réunions spirites devinssent une seule et même chose.

Il est dit dans le compte-rendu du congrès de Paris que 500 délégués, comprenant environ 200 femmes, et représentant 6,000 membres y ont assisté. Le nombre des adhérents est porté à 12 ou 15 millions. Bien qu'il soit probablement exagéré, il n'en est pas moins de nature à faire réfléchir. Les journaux spirites étaient représentés au congrès, et des calculs faits avec soin, en portent le nombre dans le monde entier à 170, sans compter les brochures, répandues à profusion.

De quoi, demandera-t-on, traitent les journaux spirites ?

Ils traitent naturellement des doctrines spirites, avec un esprit de haine contre le catholicisme, qui ne se dément jamais.

Quand les écrivains spirites ne suffisent pas à cette besogne, ils ont recours aux spirites eux-mêmes.

Ces élucubrations sont parfois d'une perfidie dangereuse pour les naïfs, mais ordinairement elles semblent écrites avec du suc de pavot et sont souverainement ennuyeuses. L'antidote se trouve ainsi à côté du venin. Ils rapportent, en outre, les nouvelles d'expériences faites et de médiums fameux qui tiennent des académies, font l'éloge des frères défunts, et valent tout fait d'un caractère extravagant.

L'un de ces journaux, pas exemple, a publié, l'année dernière, l'histoire d'un certain souper qui avait eu lieu dans un souterrain et où servaient quatre petits nègres, qui sortaient du sol, et disparaissaient après chaque service. Ces nègres, autrefois, étaient appelés des diables; aujourd'hui, ce sont des esprits matérialisés. C'est tout ce qu'il y a de nouveau.

D. G.

---

#### La dernière phase d'une poursuite de dix mille piastres

Nos lecteurs se rappellent, sans doute, la fameuse action de dix mille piastres de dommages intentée, il y a quatre ans, contre le Directeur de la *Semaine Religieuse* de Québec.

Sur motion de notre procureur, M. Gustave Lamothe, l'instance vient d'être déclarée périmée.

Nous publierons prochainement l'historique de cette affaire, première escarmouche d'une campagne qui n'est pas encore terminée.

D. G.

---

#### CONTROVERSE

—La religion catholique est trop exigeante.

R. 1° Ce reproche s'adresse directement à Dieu, puisque Jésus-Christ est le fondateur de la religion catholique.

2° Il n'est pas fondé, car la religion nous demande seulement de faire le bien et d'éviter le mal.

3° Cette condition n'est rien, comparée au ciel, qui est la récompense promise.

4° Les gens du monde se donnent, tous les jours, cent fois plus de peines, pour gagner un peu d'or qui ne les rend pas heureux, et qu'ils n'emporteront pas avec eux.

D. G.

## L'Apostasie

L'apostasie est toujours un crime, et un grave scandale quand elle est publique :

C'est pourquoi, à ce point de vue, elle doit affliger tous les bons catholiques.

Mais, le plus souvent, les apostats rendent un véritable service à la religion catholique en sortant de ses rangs, et lui causent un tort moins considérable.

Il n'est pas mal que le jardin du Pape soit nettoyé de temps en temps des mauvaises herbes.

## Série de lettres sur une question palpitante d'intérêt

## TRENTE-SIXIÈME LETTRE

Bien cher Alexandre,

Je t'ai démontré, dans ma dernière correspondance, par le témoignage des païens eux-mêmes, que le culte des idoles, bien loin de s'adresser à la matière inerte des statues, était rendu à l'esprit qui les animait et qui faisait connaître sa présence par une foule de prestiges. Chaque ville avait ses génies tutélaires, représentés par des statues ou autres objets des trois règnes, minéral, végétal ou animal, et surtout, quant à ce dernier, par des serpents; car le Serpent, probablement en souvenir de son premier triomphe au Paradis terrestre, s'est fait rendre les honneurs divins chez tous les peuples de l'antiquité, et encore aujourd'hui partout où l'idolâtrie existe.

« Pour les peuples du haut Orient, dit *Philosophus*, voisins du Paradis terrestre, les Perses, les Mèdes, les Babyloniens, les Phéniciens, le grand Dieu, le Dieu suprême, le père des lois, l'oracle de la sagesse, c'était le serpent à la tête d'épervier. A lui les plus beaux temples, les prêtres d'élite, les victimes choisies, la solution des questions difficiles. Les siècles ne lui avaient rien fait perdre de sa gloire et de son autorité. Au temps de Daniel, son culte s'était conservé dans toute sa splendeur. Le célèbre temple de Bel, bâti au milieu de Babylone, servait de sanctuaire à un énorme serpent, que les Babyloniens entouraient de leurs adorations. (1) Au sommet de ce temple de proportions colossales, apparaissait la statue de Rhéa. Cette statue d'or, faite au marteau, pesait 100 talents, (environ 70,000 livres avoir du poids). Assise sur un char d'or, la déesse avait à ses genoux deux lions, et à côté d'elle deux énormes serpents d'argent,

chacun du poids de 30 talents (730 livres). (2) Ces monstrueuses figures annonçaient au loin la présence du serpent vivant et la gigantesque idolatrie dont il était l'objet.

« Elien, parlant de la relique des Egyptiens, dit : « Le serpent vénérable et sacré a en lui quelque chose de divin, et il n'est pas bon de le trouver en sa présence. Ainsi, à Météli, en Egypte, un serpent habite une tour où il reçoit les honneurs divins. Il a ses prêtres et ses ministres, sa table et sa coupe. Chaque jour ils versent dans sa coupe de l'eau de miel, détrempe de farine, et ils se retirent. En revenant le lendemain, ils trouvent la coupe vide. Un jour, le plus âgé de ces prêtres, poussé par le désir de voir le Dragon, entre seul, met la table du dieu et sort du sanctuaire. Aussitôt le Dragon arrive, monte sur la table et fait son repas. Tout à coup le prêtre ouvre avec fracas les portes que, suivant l'usage, il avait eu soin de fermer. Le serpent en courroux se retire ; mais le prêtre, ayant vu, pour son malheur, celui qu'il désirait de voir, devient fou. Après avoir avoué son crime, il perd l'usage de la parole et tombe mort. (1)

« Que le démon puisse donner la mort, il suffit, pour le prouver, de rappeler, dans l'antiquité sacrée l'exemple des enfants de Job ; dans l'antiquité profane, le passage où Porphyre avoue que le dieu *Pan, tout bon qu'il était*, apparaissait souvent aux cultivateurs au milieu des champs, et qu'un jour il en avait fait périr neuf, tant ils avaient été frappés de terreur par le son éclatant de sa voix et par la vue de ce corps formidable qui s'élançait avec emportement (4).

L'école rationaliste a poursuivi de ses railleries la simplicité de nos ancêtres qui croyaient au Dragon tué par S. George ; à la tradition qui attribue les mêmes combats livrés par S. Armel, S. Tugdual, S. Eflam, S. Brieux, S. Paul de Léon, en Bretagne, à Rome, à Paris, à Tarascon, à Avignon, et ailleurs. Pourtant le monstre dont parle ici Porphyre, sans en faire une description détaillée, est déjà un indice que nos pères pouvaient bien avoir raison.

« Mais, dit *Philosophus*, ces récits ne sont-ils pas de la légende ? Ces descriptions, des tableaux d'imagination ? Le Dragon a-t-il réellement existé ? Nous répondrons d'abord, que le dragon, avec tous ses caractères, est trop souvent nommé dans les livres saints et même dans toutes les langues anciennes, pour n'être qu'un animal fantastique. Nous répondrons ensuite que, grâce aux découvertes récentes de la Géologie, son existence ne peut plus être révoquée en doute. A l'égard du dragon, comme de la licorne, dont Voltaire et son école avaient tant plaisanté, la

science est venue donner raison à la Bible et à l'antique croyance des peuples.

« David parle de la licorne ; Aristote décrit l'Oryx, qui selon lui n'avait qu'une corne ; Pline indique le Fera Monoceros (bête fauve à une seule corne)..... Vers 1834,..... un Anglais résidant aux Indes, M. Hodgson, a envoyé à l'académie de Calcutta la peau et la corne d'une licorne, morte dans la ménagerie du Radjah de Népaül. Depuis, conformément à l'indication donnée par les historiens chinois, on a découvert, dans le Thibet, une vallée dans laquelle habite l'animal biblique ».

Quant au dragon, *Philosophus* cite les découvertes fossiles de Cuvier nous parlant du *Plésiosaurus* « armé de dents aiguës, porté sur de hautes jambes, et dont l'extrémité antérieure a un doigt excessivement allongé, qui portait vraisemblablement une membrane, propre a le soutenir en l'air, accompagné de quatre autres doigts de dimension ordinaire, terminés par des ongles crochus. .... » Et plus tard, le même Cuvier fait de nouvelles découvertes et retrouve le *Plésiosaurus*, dont il fait la description suivante : « Le *Plésiosaurus* avec des pattes de cétacé, une tête de lézard et un long cou, composé de plus de trente vertèbres, nombre supérieur à celui de tous les autres animaux connus, qui est aussi long que son corps, et qui s'élève et se replie comme le corps des serpents..... »

Puis il invoque le témoignage du célèbre Zimmermann, qui a publié les dessins de gigantesques fossiles, récemment découvertes en Allemagne : « On trouve, dit le savant naturaliste allemand, les fossiles de lézards de la taille de la plus énorme baleine. A une de ces monstrueuses espèces appartient l'*Hydrarcho*s (le prince des eaux), dont le squelette à 120 pieds de long ..... auquel nous joignons un autre monstre qui paraît justifier toutes les légendes des temps antiques sur les dragons ailés..... son *patagion*, ou membrane qui sert à voler, se déploie entre le pied de devant et le pied de derrière, de façon à laisser les griffes libres pour saisir sa proie..... »

De plus, en 1862, « on a découvert dans une tranchée de chemin de fer en exécution, près de Poligny, les débris d'un énorme saurien. La dimension des os recueillis est telle, qu'on ne peut assigner à l'animal retrouvé moins de 30 à 40 mètres de longueur. » (98 à 130 pieds).

Pardonne-moi cette digression, peut-être un peu longue ; mais je n'ai pu résister au désir de justifier, une fois de plus, les âges de foi contre les sarcasmes de l'impiété moderne, s'affublant d'u

manteau de la science pour battre en brèche les croyances de nos pieux ancêtres.

Mais revenons au culte du serpent, culte si extraordinaire, dont on ne peut expliquer l'universalité, sans que des prodiges de premier ordre aient amené les peuples aux pieds de ses autels. Je veux t'en citer un exemple, célèbre entre tous; rapporté par Valère-Maxime, historien latin contemporain de Tibère, dans son livre *De Miraculis*, lib. I. c. VIII. Voici la traduction qu'en donne *Philosophus*, avec le commentaire qui l'accompagne :

« Comme si le culte perpétuel du serpent indigène n'eût pas suffi, les Romains, dans les circonstances difficiles, recouraient à un serpent étranger, regardé comme plus puissant. Ainsi, l'an 401, leur ville étant depuis trois ans, désolée par une peste dont rien ne pouvait arrêter les ravages, ils consultèrent les vieux livres sibyllins. On y trouva que l'unique moyen de faire cesser le fléau était d'aller chercher Esculape à Epidaure, et de le conduire dans la ville. En conséquence, une galère est équipée et une députation conduite par Quintus Ogulnius se rend à Epidaure. Quand les députés eurent présenté leur requête, un grand serpent sortit du temple, se promena dans les endroits les plus fréquentés de la ville, avec des yeux doux et une démarche calme, au milieu de l'admiration religieuse de tout le peuple.

« Bientôt, poussé par le désir d'occuper l'illustre sanctuaire qui lui était réservé, le dieu accéléra sa marche et vint monter sur la galère romaine. Il choisit pour sa demeure la chambre même d'Ogulnius, se roula en cercles multipliés et se livra aux douceurs d'un repos profond. Les Romains qui l'avaient reçu avec un respect mêlé de frayeur, le conduisirent à Rome. La galère ayant abordé au-dessous du mont Palatin, le serpent s'élança dans le fleuve qu'il traversa à la nage et vint se reposer dans le temple qui lui était préparé, sur l'île du Tibre. A peine le Dieu fut dans son sanctuaire que la peste disparut. »

« Le premier peuple du monde; ajoute *Philosophus*, la grande république romaine envoyant une ambassade solennelle au Serpent : quelle éloquence dans ce seul fait, et quelle lueur sinistre il jette sur l'antiquité païenne ! .....

« Tibère avait toujours avec lui un serpent familier; et Néron, pour talisman, la peau d'un serpent, liée autour du bras. Mieux que cela, « plusieurs médailles de Néron, dit Montfaucon, attestent que ce prince avait pris le serpent pour patron. « Patron et client étaient dignes l'un de l'autre ».

Et nos lucifériens ont conservé les anciennes traditions : la

fameuse Sophie Walder fait ses délices à jouer avec un serpent, lequel enroulé autour de son cou, trace sur la peau de cette possédée, en caractères très nets, les réponses aux questions posées par les adeptes !

Maître Satanus n'a donc pas changé ! Il est bon qu'on le sache.  
Au revoir. P. P.

### JOSEPH-CHARLES TACHÉ

(Suite et fin)

Voici donc la noble lettre qu'il écrivit à l'auteur du Dictionnaire :

« Mon cher Monsieur,

« Vous me demandez par votre dernière lettre de vous permettre de me dédier votre grand ouvrage de généalogie canadienne : j'apprécie l'honneur qui serait fait à mon nom d'être inscrit, à ce titre, en tête d'un aussi beau travail, d'un édifice qui subsistera encore alors que bien des choses de notre temps auront été oubliées : j'apprécie également le motif qui vous a poussé à m'offrir cet honneur ; mais à cause de cela même, je me crois obligé de vous demander la permission de ne pas accepter votre offre pour la raison que je vais vous donner, et que je vous prie de vouloir bien trouver bonne.

« Le livre que vous allez publier est d'une importance trop grande, d'une portée trop vaste, il se lie d'ailleurs à des souvenirs et à des intérêts trop généraux pour pouvoir être dédié convenablement à un individu.

« C'est l'histoire de chacune des familles qui aujourd'hui constituent la population catholique française du pays, c'est le registre des générations qui reposent dans le sein de notre terre canadienne, ou se meuvent à sa surface, que vous avez collationnées, arrangées et ordonnées, et c'est l'Église qui vous a fourni les sources où vous avez dû puiser vos renseignements ; j'ose donc vous suggérer la dédicace suivante :

« A L'ÉGLISE ET A MON PAYS. »

« Agréez, mon cher M. Tanguay, l'expression de mon admiration pour vos travaux et de mon amitié pour vous.

J.-C. TACHÉ,

« D. M. de l'Agriculture. »

Il était impossible de ne pas se rendre à une demande aussi noblement formulée : et voilà pourquoi Mgr Tanguay a dédié son livre à l'Église et à son pays. Toutefois, pour que le nom de M. Taché parût au commencement du Dictionnaire sans froisser son illustre ami, ni blesser la délicatesse de sa susceptibilité, il a publié sa généalogie complète dans le pays, en donnant celle-ci comme modèle que chacun pût imiter.

(1) *Dan.* IV, 22.

(2) *Diod. de Sicile, Hist.* I, XI, c. IX.

(3) *Ælian.* I, XI, c. XVII.

(4) *Apud Euseb. lib.* I, c. VI.

Joseph-Charles Taché n'a jamais perdu une minute de son temps. Serviteur consciencieux de son pays, il s'est livré avec ardeur à tous les travaux, à toutes les études que nécessitaient ses fonctions. Sur son chemin se sont rencontrées une foule de questions intéressantes, comme cela arrive nécessairement à tout le monde du reste; mais pendant que, pour la plupart, ces questions passent inaperçues ou dédaignées, lui a cru devoir y apporter ses loisirs, afin qu'aucune partie de son temps ne fût perdue. Grâce à une heureuse mémoire, il se fit ainsi dans sa tête une véritable encyclopédie de connaissances sur toute espèce de sujets. Naturellement tout ne pouvait être également approfondi. Quelques-unes de ses études, plus superficielles, ont pu se ressentir de ses préoccupations et de ses aspirations. Ainsi je ne garantis pas que toutes ses idées astronomiques seraient admises par tous. De même, en fait de construction navale, on a beaucoup parlé de son vaisseau à trois quilles; mais je crois qu'à cet égard on a été injuste envers lui, et que le sarcasme plus ou moins envieux d'adversaires politiques ou autres a eu plus de part que la stricte vérité dans l'appréciation qu'on en a faite. La tendance un peu paradoxale de ses affirmations a pu aussi faire juger d'une manière défavorable des assertions qui étaient loin d'être dénuées de fondement. Quoi qu'il en soit de ces petites taches (il y en a tant qui en ont de plus grandes), il n'en restera pas moins à Joseph-Charles Taché d'avoir été un des hommes les plus érudits de notre pays.

Dans ses fonctions de Sous-Ministre de l'Agriculture et des Statistiques, il est une œuvre à laquelle on ne pourra se défendre d'attacher son nom de la manière la plus honorable: je veux parler du recensement de la Puissance du Canada de 1871. Il a donné à ce travail, par les tableaux statistiques qu'il en a déduits, un caractère de précision et d'utilité générale qui ne pourra pas être dépassé. Je ne crois pas me tromper en disant que le dernier recensement auquel il n'a pu prendre part, s'est senti de son absence.

Une autre œuvre qu'on pourrait dire la préoccupation de sa vie officielle à Ottawa, c'est l'établissement de la Léproserie de Tracadie. L'étude de la terrible maladie de la lèpre a été un de ses grands soucis, et on dit qu'au moment où la mort l'a surpris, il était à mettre la dernière main à un grand ouvrage sur cette question difficile.

Je laisse de côté sa carrière de député, son passage comme journaliste au *Courrier du Canada*, la part qu'il a prise aux expositions universelles de Paris, ses travaux littéraires, historiques et autres..... Je crois en avoir dit assez pour faire voir quel rôle éminemment utile a joué notre illustre professeur.

Je termine en disant que le Dr Taché a couronné toutes ces belles qualités par une vie sans reproche. Chrétien convaincu, catholique de fait comme de nom, il a mis la pratique en harmonie parfaite avec ses croyances.

Consciencieux jusqu'à un point inconnu de notre temps, ce fut de lui-même qu'il se mit à la retraite, comme Député-Ministre, donnant pour raison que, vu ses infirmités, il n'était plus capable de gagner son salaire..... en conscience! Je crois qu'il y en a peu qui aient ce souci.

Sa charité était proverbiale. A Ottawa, on l'appelait le *Père des orphelins*, de même que Madame Taché en était la *Mère*. Au reste sa charité se manifestait sous une foule de formes. En voici deux exemples, pris entre cent autres.

Un jour,—c'était le jour de l'an,—au moment où le Dr allait se mettre à table pour dîner, une pauvre femme frappe à sa porte et lui demande à manger : « Tiens, dit-il à sa vieille servante, porte ceci à la pauvre femme. » C'était son dîner. Puis il ajouta en souriant : « Ce sera toujours un bon repas qu'elle fera. Quant à moi, j'en ferai bien d'autres ! »

Dans l'automne de 1852 ou 1853, après la Toussaint, une goëlette chargée de provisions, venant de Québec, était arrivée à Rimouski à l'endroit appelé *Pointe-à-Pouliot*. Le docteur était à bord. La glace qui entourait la goëlette, l'empêchait de se rendre au rivage, mais n'était pas assez solide pour porter les gens de l'équipage ; or la goëlette faisait eau. Alors pour utiliser le plus possible la faible solidité de la glace, on établit, de la goëlette au rivage, une espèce de pont en posant des planches sur la glace. Les passagers voulaient tous que le Docteur débarquât le premier.—« Non, non, dit le généreux M. Taché, descendez tous et tâchez de gagner le rivage : vous avez des femmes, des enfants, des familles qui vous attendent et qui ont besoin de vous. Moi, je descendrai le dernier avec le Capitaine. » Tous purent échapper au naufrage, et l'on peut se figurer les acclamations qui accueillirent le « bon Docteur » quand il arriva au rivage !

Après une telle vie, rien de surprenant que Joseph-Charles Taché ait vu venir la mort sans trouble ; muni de tous les secours de la religion, il a accepté avec une résignation parfaite le sacrifice de ses travaux et de sa carrière ici-bas. Il a eu la consolation et le bonheur, à sa mort, d'avoir à son chevet Mgr Dubamel, son Archevêque, qui se rendit auprès de lui aussitôt qu'il apprit que la fin approchait. Sa Grandeur fit elle-même les prières des agonisants, auxquelles le mourant répondit avec la ferveur d'un saint. « Mon cher Docteur, lui dit l'Archevêque, vous avez édifié vos concitoyens par votre vie vraiment chrétienne, vous avez fait beaucoup d'aumônes, vous avez toujours beaucoup aimé votre patrie terrestre, allez avec confiance jouir du bonheur de la patrie céleste. »

La mort de Joseph-Charles Taché a donc été vraiment l'écho de sa vie ; et il a laissé à la digne compagne qui lui survit ainsi qu'à ses enfants et à ses amis, la plus solide de toutes les consolations, celle qui s'appuie sur la promesse faite par Notre Seigneur au serviteur bon et fidèle, qui attend avec confiance la récompense de son juste juge.

THOS.-E. HAMEL.

### Coup d'œil sur l'étranger

—Le ministre de l'Equateur, près du Saint-Siège, ayant présenté une pétition, signée par l'archevêque de Quito, par ses évêques, et par le président de la République, demandant que la Très Sainte Vierge, sous l'invocation du Sacré-Cœur de Marie, soit déclarée Patronne des Etats équatroriaux, le Saint-Père a daigné accorder cette faveur.

—Le Souverain Pontife vient d'adresser par l'intermédiaire de Mgr Satolli une réponse à l'adresse que lui avaient envoyée les journaux catholiques des Etats-Unis

La Congrégation de l'Index est à réviser le catalogue des livres mis à l'index. Ce travail ne pourra être terminé que dans quelques années.

On parle aussi d'un long travail qui serait repris en ce moment par la Congrégation des Rites et consisterait dans une revision et une réforme complète du bréviaire romain, adaptant les offices des fêtes aux besoins nouveaux de l'Eglise et spécialement des prêtres ayant charge d'âmes, qui se trouvent avoir à réciter un office très long tout juste au temps où les œuvres de leur ministère les occupent le plus.

Cette révision aurait lieu sur la base des projets de réforme commencés sous Benoît XIV qui voulait faire en sorte que les fêtes des saints n'empêchassent pas la récitation hebdomadaire du psautier.

Dans sa dernière allocution consistoriale, N. S. P. le Pape s'est élevé contre les lois qui viennent d'être votées par le Parlement hongrois : le mariage dit civil, consacré par une loi, — le mariage civil avant la célébration des noces selon le rite catholique, — le divorce autorisé.

Le jour de la fête de l'Annonciation, le Souverain Pontife a promulgué deux décrets de la congrégation des Rites dont l'un porte que l'on peut procéder sûrement à la béatification du vénérable Bernardin Realini, de la compagnie de Jésus, et l'autre proclame l'héroïcité des vertus du vénérable Vincent Romano, curé d'Herculanum au diocèse de Naples.

La béatification solennelle du Vénérable Realini aura lieu après Pâques. C'est aussi à Pâques, au moment des fêtes centenaires pour saint Philippe de Néri, qu'aura lieu la béatification du vénérable Antoine Grassi, de l'Oratoire, au sujet duquel le décret du *tuto procedi posse* a été rendu l'année dernière. — Les procès de canonisation actuellement pendants devant le tribunal de l'Eglise, sont au nombre de 216.

— Le Président du Venezuela a promulgué un décret pour rendre obligatoire dans toutes les écoles l'enseignement de la religion catholique.

— Le Centre allemand compte non seulement voter la loi amendée sur les menées subversives, mais il a même présenté cet article additionnel : « Sera puni d'une amende jusqu'à six cents marcs, ou d'un emprisonnement jusqu'à deux ans, quiconque, par des imprimés ou des gravures, publiquement ou devant plusieurs personnes, attaque ou nie l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme humaine, le caractère religieux et moral du mariage ou de la famille. »

— Deux francs-maçons avancés, de Buenos-Ayres, république Argentine, Don Roman Lopez et don Michel Perez, auteurs d'un infâme opuscule intitulé *le Triomphe de la maçonnerie*, viennent d'abjurer solennellement. La conversion de ces deux hommes est due au zèle éclairé du P. Aguilar, de la Compagnie de Jésus, qui les a ramenés dans le giron de l'Eglise. L'abjuration publique de leurs erreurs a eu lieu en l'Eglise de San-Salvador de Buenos-Ayres, desservie par les RR. PP. Jésuites. Avant cette cérémonie, MM. Lopez et Perez avaient remis à l'autorité ecclésiastique les titres, les insignes et les charges qui les accrédiétaient membres des sociétés condamnées par l'Eglise catholique. Ils n'ont pas fait les choses à demi, car, de plus, chacun d'eux avait adressé à Mgr Anéiros, archevêque de Buenos-Ayres, une touchante lettre où ils racontaient toute leur vie d'erreurs et demandaient humblement pardon. D'origine espagnole tous deux, ils avaient été élevés très chrétiennement.

Les maçons de Buenos-Ayres, dit-on, sont fâchés comme des coqs d'Inde.

3 à 400 officiers de Madrid ont saccagé les bureaux de deux journaux. Cette affaire a amené la démission du gouvernement.

On ne se contente plus en France de forcer les prêtres à rendre compte de leurs sermons devant les tribunaux, mais on interdit la prédication sur certains sujets, comme le socialisme, les associations, etc. C'est ce que vient de faire le maire de Lille. Grâce à la franc-maçonnerie, l'impôt inique de l'accroissement, qui sera la ruine d'une foule de congrégations, est voté. Le P. Dom Gourbeillon, plus connu sous le nom de Père Jean, et le dernier survivant des quatre premiers compagnons de Dom Guéranger, est décédé à l'âge de 79 ans. Le général Durand, de Dijon, a publié un ordre défendant aux troupes de la garnison de fréquenter le cercle catholique de cette ville.

---

### Carnet Bibliographique

#### L'ÉLOQUENCE DE LA CHAIRE

Histoire littéraire de la Prédication. Prix : 5 fr. (Société de Saint-Augustin).

Sous le titre qui précède, M. l'abbé Edouard Bouché, du clergé d'Amiens, membre des Antiquaires de Picardie, nous retrace en un volume in-8 de 470 pages, l'histoire littéraire de la prédication.

Elle est longue la liste des orateurs chrétiens qui, depuis Saint Paul devant l'Aréopage juspu'aux prédicateurs contemporains se sont faits, à des titres divers, les interprètes émus de la parole évangélique.

Néanmoins, les vastes proportions du cadre ne nuisent en rien à la précision des détails, et M. l'abbé Bouché a apporté à son travail, avec la patience d'un Bénédictin, la finesse et l'impartialité d'un critique de marque.

J.-F.-D.

---

#### A travers le monde des nouvelles

Québec.—Les Quarante-Heures auront lieu au couvent de Sainte-Marie, le 22 ; à Saint-Honoré, le 24 ; à la chapelle des Hurons, le 25 ; au Sault Montmorency, le 27.—M. l'abbé Quesnel, ex-vicaire de Sainte Scholastique est maintenant curé de Frenchtown, Montana.—M. Chapais, ministre et directeur du *Courrier du Canada*, succède comme président du Conseil Législatif à M. Boucher de la Bruère, nommé surintendant de l'Instruction publique en remplacement de M. Ouimet. Nos félicitations aux deux titulaires.—Monsieur l'abbé Jeannotte, ancien curé, décédé le 10 courant au Sault-au-Récollet, était membre de la société d'une messe, *section provinciale*.